

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/¹⁰⁷...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/005/AN
DU 24 AVRIL 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

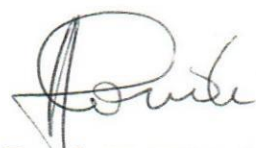
DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/005/AN du 24 avril 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD) (Prêt au titre de la Facilité d'Appui à la Transition-FAT)

(Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation du Transport au sein de l'Union du Fleuve Mano - PARFT/UFM), signé le 12 février 2015, pour un montant de 8.857.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 MAI 2017



Prof. ALPHA CONDE